



COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois de juillet à 20 heures.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 30 juin 2022, s'est rassemblé au Foyer culturel de LAMORLAYE, sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

-----oooOooo-----

Étaient présents : Eric AGUETTANT, Anne LEFEBVRE, Isabelle WOJTOWIEZ, Caroline GODARD, Florence WOERTH, Tony CLOUT, Françoise COCUELLE, François DESHAYES, Sophie DESCAMPS, Nathalie LAMBRET, Sylvie MASSOT, Thomas IRAÇABAL, Jean-Claude LAFFITTE, Manoëlle MARTIN, Daniel DRAY, Marion LE MAUX, Jean EPALLE, Nicolas MOULA, Christine KLOECKNER, Jean-Michel BARBIER, Valérie CARON, Pierre-Yves BENGHOZI, Jacques FABRE, Nathanaël ROSENFELD, Leslie PICARD, Michel MANGOT, Corry NEAU, Jean-Marc VINCENTI.

Avaient donné pouvoir : François KERN à Tony CLOUT, Frédéric SERVELLE à Isabelle WOJTOWIEZ, Serge LECLERCQ à Sophie DESCAMPS, Patrice MARCHAND à Thomas IRAÇABAL, Christine COCHINARD à Sylvie MASSOT, Jeanou MOREAU à Sylvie MASSOT, José HENRIQUES à Thomas IRAÇABAL, Laurent AGOSTINI à Valérie CARON, Fabrice BOULAND à Jean-Claude LAFFITTE, Sophie LOURME à Michel MANGOT.

Étaient absents/excusés : Xavier BOULLET, Alexandre GOUJARD, Florence WILLI.

Secrétaire de séance : Nathanaël ROSENFELD.

Membres en exercice : 41

Présents ou remplacés

par un suppléant : 28

Pouvoirs : 10

Votants : 38

Quorum fixé à : 14

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En vertu de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

AU COURS DE SA SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

Eté informé des décisions prises par le Président au titre de ses pouvoirs délégués par le Conseil communautaire, en vertu de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

* * *

DEL 2022/61 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2022

Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 20 juin 2022.

* * *

DEL 2022/62 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION « ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE »

Approuvé, à l'unanimité, la désignation de M. Gérard DESABRE en qualité de représentant de la commune d'Avilly-Saint-Léonard au sein de la commission « Environnement et transition écologique », et la nouvelle composition de ladite commission.

* * *

DEL 2022/63 RÉPARTITION LIBRE DU FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

Approuvé, à l'unanimité, la répartition dite libre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), et **approuvé** la prise en charge à 100 % du montant par l'Aire Cantilienne pour 2022.

* * *

DEL 2022/64 BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS - DECISION MODIFICATIVE N°1

Approuvé, à l'unanimité, la décision modificative n°1 au budget annexe du Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

* * *

DEL 2022/65 POINT D'ETAPE SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE RECYCLERIE SUR LE TERRITOIRE DE L'AIRE CANTILIENNE

Eté informé du point d'avancement du projet de création d'une recyclerie sur le territoire de l'Aire Cantilienne.

* * *

DEL 2022/66 ADOPTION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE L'AIRE CANTILIENNE

Approuvé, à l'unanimité :

- Le Mémoire en réponse aux avis réglementaires et des observations du public émises lors de la mise à disposition du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'Aire Cantilienne,
- La « Déclaration environnementale » synthétisant les observations et présentant la manière employée pour leur prise en compte dans le PCAET,
- Le rapport du PCAET modifié ci-joint prenant en compte les avis réglementaires et observations du public,
- Le Plan Climat Air Energie Territorial de l'Aire Cantilienne pour une durée de 6 ans,

Dit :

- Que le Plan Climat Air Energie Territorial fera l'objet d'un dépôt sur la plateforme numérique nationale dédiée <https://www.territoires-climat.ademe.fr/>, conformément à l'Arrêté ministériel du 4 Août 2016 relatif au PCAET,
- Que son adoption fera l'objet d'une information et d'une mise à disposition du public conformément aux articles L122-9 et R122-22 du Code de l'environnement à savoir :
 - Une mention légale dans un journal du territoire,
 - Une transmission à l'Autorité Environnementale,
 - Une publication sur le site Internet de la personne publique responsable.

* * *

DEL 2022/67 ADOPTION D'UNE CONVENTION-CADRE ENTRE LA CCAC ET L'ASSOCIATION CRENEAU EMPLOI DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE REPAIR CAFE SUR LE TERRITOIRE

Approuvé, à l'unanimité, un projet de convention cadre entre la CCAC et l'Association Créneau Emploi, pour l'organisation de Repair café sur le territoire de l'Aire Cantilienne, et autorisé la signature des conventions correspondantes par le Président pour le compte de la CCAC.

* * *

DEL 2022/68 BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : EFFACEMENTS DE DETTES

Entériné, à l'unanimité :

- La décision du tribunal judiciaire en date du 18/11/2021 imposant l'effacement de la dette (193,19 €) d'un redevable résidant à Lamorlaye,
- Le jugement du Tribunal de commerce de Compiègne en date du 04/03/2022 imposant l'effacement de la dette (234,97 €) de l'établissement « Au Boudoir des Anges » à Lamorlaye,
- Le jugement du Tribunal de commerce de Compiègne en date du 02/03/2022 imposant l'effacement de la dette (2.036,21 €) de l'établissement « La Marée du Lys » à Lamorlaye,

Approuvé, à l'unanimité, l'inscription des charges énoncées précédemment au chapitre 654 « pertes et créances irrécouvrables », article 6542 « créances éteintes ».

* * *

DEL 2022/69 PISTE CYCLABLE ENTRE LE MONT DE PO A LAMORLAYE ET CHANTILLY – CONVENTIONS FINANCIERE « FRANCE MOBILITE ACTIVE » ET DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA CCAC ET LA COMMUNE DE CHANTILLY

Approuvé, à l'unanimité, le projet de convention financière entre l'Etat, la commune de Chantilly et la communauté de communes de l'Aire Cantilienne relative au projet d'itinéraire cyclable entre Lamorlaye et Chantilly, et **autorisé** sa signature par Monsieur le Président,

Approuvé, à l'unanimité, le principe et le projet de convention de Co-Maîtrise d'ouvrage entre la commune de Chantilly et la communauté de communes de l'Aire Cantilienne relative à la réalisation du projet d'itinéraire cyclable entre Lamorlaye et Chantilly, sous réserve d'éventuels ajustements rédactionnels mineurs, et **autorisé** sa signature par Monsieur le Président.

* * *

DEL 2022/70 CONVENTION DE DELEGATION DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE A LA CCAC POUR L'ORGANISATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE (FLEXOBUS) POUR LA DESTINATION DE SENLIS

Approuvé, à l'unanimité, le projet de convention de délégation de la Région Hauts-de-France à la CCAC relative à l'organisation d'un service de transport à la demande à destination de Senlis, et **autorisé** sa signature par Monsieur le Président.

* * *

DEL 2022/71 PASSATION D'UN AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LE CENTRE SOCIAL RURAL (CSR) DE LAMORLAYE ET LA CCAC POUR LA GESTION DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°2 à la convention d'objectifs 2020-2022 conclue entre le Centre Social Rural (CSR) de Lamorlaye et la CCAC, **autorisé** sa signature par Monsieur le Président.

* * *

DEL 2022/72 LANCEMENT DE LA DEMARCHE DE REALISATION D'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE DE L'AIRE CANTILIEENNE

Approuvé, à la majorité (8 Abstentions : Patrice MARCHAND, Sylvie MASSOT, Thomas IRACABAL, Christine COCHINARD, Jean-Claude LAFITTE, Jeanou MOREAU, José HENRIQUES et Fabrice BOULAND) le lancement de la démarche de la réalisation d'inventaire des Zones d'activité économique sur le territoire de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne.

* * *

DEL 2022/73 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Approuvé, à l'unanimité, la suppression d'un poste d'adjoint administratif et la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{eme} classe, et la modification du tableau des effectifs conformément à ces indications.

La séance est levée à 22h00

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Chantilly, le 8 juillet 2022.



Le Président,

François DESHAYES